

CHALLENGE NATIONAL ÉQUIP'ATHLÉ (U14-

1. Nature de la Compétition

- 1.1. Le challenge National Equip'Athlé est organisé chaque année conformément aux différents Règlements de la FFA.
- 1.2. La FFA délègue aux Ligues (qui peuvent déléguer aux Comités) l'organisation des tours qualificatifs selon le calendrier fixé par la CNJ.
- 1.3. La compétition comprend trois phases en amont des finales (automnale, hivernale et printanière)

2. Participation

- 2.1. Seules les catégories Benjamins/U14 et Minimes/U16 peuvent participer au Challenge National Equip'Athlé.
- 2.2. Chaque athlète participe au challenge de sa catégorie (pas de sur classement possible).

3. Challenges décernés

Un classement national virtuel sera effectué permettant d'honorer les meilleurs clubs à chaque phase du challenge Equip'Athlé.

3.1. Tours automnal et printanier

Seront décernés, pour chacune des phases automnale et printanière :

- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Minimes/U16 N1
- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Minimes/U16 N2
- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Benjamins/U14 N1
- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Benjamins/U14 N2

3.2. Tour hivernal

Un classement national virtuel sera également effectué sur la période hivernale.

Seront décernés sur cette phase hivernale :

- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Minimes/U16 N1
- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Minimes/U16 N2
- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Benjamins/U14 N1
- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Benjamins/U14 N2

3.2.1. Modalités d'organisation

Compte-tenu des disparités entre les régions, ce tour pourra se tenir en salle ou en extérieur.

4. Programmes

Le programme des tours automnal, hivernal et printanier figure en tableau en annexe.

Un fichier d'engagement et de composition d'équipe sous format Excel utile aux dirigeants et mis en conformité pour e-Logic® est téléchargeable sur le site FFA.

5. Règlements de la compétition

Toutes les dispositions des règlements nationaux de compétition seront appliquées avec les précisions suivantes :

5.1. Composition des équipes

- Si un club engage plusieurs équipes, celles-ci seront forcément dans la même division (N1 ou N2)
- Un club s'engageant dans un niveau de compétition (N1) ne peut basculer dans l'autre niveau (N2) en cours de compétition.
- Les clubs évoluant en Championnats de France des clubs, Elite ou N1 sont tenus de s'engager dans la division N1 de l'Equip'Athlé dès les premiers tours de compétition.
- Pour les autres, le choix reste libre de s'engager en N1 ou en N2 dès les premiers tours de compétition.
- Une équipe, « athlètes et/ou jeune juge », ne peut avoir plus d'un muté enregistré après le 1^{er} janvier.

5.1.1. U16 (MI)

Pour être classée, une équipe se compose : de 4 athlètes au minimum, de 2 filles et 2 garçons et participe obligatoirement au relais mixte sur les tours automnal et printanier. Une équipe peut présenter un Jeune juge des catégories U14 (BE) ou U16 (MI).

- Pour tous les tours, la composition d'équipe devra être déposée avant le début de la compétition
- Un remplacement est envisageable sur avis médical pendant la compétition et dans un délai minimal de 30 minutes avant l'horaire prévu pour l'épreuve impactée.
- La composition d'équipe peut être modifiée entre les tours
- La composition du relais doit être déposée aux horaires fixés par l'organisation.
- Lors des tours qualificatifs, une équipe peut présenter autant de relais mixte qu'elle souhaite, le meilleur relais sera retenu dans les points de l'équipe.
- Le nombre de participants d'une équipe dans une même épreuve est limité à 5 par sexe.
 - Si une erreur est détectée après la compétition, le non-respect de cette clause entraînera pour l'équipe le remplacement de la meilleure performance par la suivante.

5.1.2. U14 (BE)

Pour être classée, une équipe se compose : de 4 athlètes au minimum, de 2 filles et 2 garçons et participe obligatoirement au relais mixte sur les tours automnal et printanier. Une équipe peut présenter un Jeune juge des catégories U14 (BE) ou U16 (MI).

- Pour tous les tours, la composition d'équipe devra être déposée avant le début de la compétition
- Un remplacement est envisageable sur avis médical pendant la compétition et dans un délai minimal de 30 minutes avant l'horaire prévu pour l'épreuve impactée.
- La composition d'équipe peut être modifiée entre les tours
- La composition du relais mixte doit être déposée aux horaires fixés par l'organisation.
- Lors des tours qualificatifs, une équipe peut présenter autant de relais mixte qu'elle souhaite, le meilleur relais sera retenu dans les points de l'équipe.
- Le nombre de participants d'une équipe dans une même épreuve est limité à 5 par sexe.
 - Si une erreur est détectée après la compétition, le non-respect de cette clause entraînera pour l'équipe le remplacement de la meilleure performance par la suivante.

5.2. Participations individuelles

- Les athlètes disputent au plus un triathlon :

	Triathlons U14 (BE)	Triathlon U16 (MI)
PLEIN AIR	<u>GÉNÉRAL</u> 1 course + 1 saut + 1 lancer	<u>GÉNÉRAL</u> 1 course + 1 saut + 1 lancer <u>ORIENTÉ</u> Sauts a/ 2 concours de Sauts + 1 course Lancers b/ 2 concours de Lancers + 1 course Courses c/ 2 courses (de familles différentes*) Famille A demi-fond, marche + 1 concours Famille B, Sprint Famille C, Haies
SALLE	<u>GÉNÉRAL</u> 1 course + 1 saut + 1 lancer <u>HIVERNAL</u> 50m 50m haies +1 concours	<u>GÉNÉRAL</u> 1 course + 1 saut + 1 lancer <u>ORIENTÉ</u> Sauts a/ 2 concours de Sauts + 1 course Courses b/ 2 courses (de familles différentes* sprint/haies) famille A ½ fond, marche + 1 concours Famille B, Sprint Famille C Haies

- Il est du ressort des CRJ et CDJ de vérifier le respect de la conformité des Triathlons.
- Si une erreur est détectée après la compétition, le non-respect du règlement des Triathlons entraînera l'annulation de la meilleure des 3 cotations.

- Chaque athlète peut participer, en plus de ses épreuves individuelles, au relais 4 x 60 mètres mixte.
- Si l'athlète ne participe qu'à 2 épreuves :
 - o en U16 (MI) : interdiction de disputer 2 courses de la même famille (Sprint / Haies / ½ fond-Marche)
 - o en U14 (BE): soit 1 course + 1 concours soit 1 saut + 1 lancer
- Si une erreur est détectée après la compétition, le non-respect de cette clause entraînera pour l'équipe l'annulation de la meilleure des 2 cotations.

6. Règlements techniques des épreuves

6.1. Concours et Courses

- Lancer et Sauts horizontaux : 4 essais par athlète.
- Hauteur et Perche : 8 essais maximum par athlète.
- Si le 8^{ème} essai est réussi, il est accordé un seul essai à chaque hauteur supérieure jusqu'au premier échec.
- Les montées de barres ne peuvent pas être établies systématiquement en fonction des tables de cotation. Elles ne suivront donc pas les cotations de la table.
- Un seul tour par épreuve de courses.

6.2. Relais mixte

- La composition du relais est obligatoirement de 2 garçons et 2 filles
- L'ordre de transmission est laissé à l'initiative des équipes

6.3. Cotations

- Les performances des athlètes sont cotées à la table en vigueur à la date du tour concerné (disponible en ligne sur le site FFA)
- Un abandon (AB/DNF), ou une performance nulle (NM) dans une épreuve individuelle, une disqualification (DQ) entraîne une cotation de 1 point.
- Un carton jaune d'un juge arbitre (pour comportement anti sportif) entraîne une pénalité de 10 points (sauf ceux attribués en vertu du RT 16.5).
- Cotation des relais à la table
 - o Pour les U14 (BE), les dispositions suivantes s'appliquent :
 - Une faute de transmission entraîne le retrait de 5 points de la cotation de la performance réalisée ;
 - Deux ou trois fautes de transmissions entraînent la cotation de 2 points ;
 - Un abandon, une disqualification en dehors d'une transmission hors zone entraînent la cotation d'un point.

Nota : il est donc important de toujours enregistrer le temps d'une équipe ayant terminé le relais.
 - o Pour les Minimes/U16, le règlement FFA s'applique sans la disposition particulière des BE.

6.4. Totalisation des cotations pour l'équipe pour les Tours automnal, hivernal et printanier

6.4.1. Tours automnal et printanier

- Pour le classement N1 toutes les épreuves individuelles comptent, soit une seule performance (Fille ou Garçon) dans chacune des 15 épreuves (U16 - MI) ou des 12 épreuves (U14 – BE).
- Pour le classement N2 :
 - Première étape : pour chaque épreuve, on retient la meilleure cotation (garçons et filles confondus)
 - Seconde étape : on classe les épreuves dans chaque groupe d'épreuves de la meilleure à la moins bonne cotation
 - Troisième étape : on retire la moins bonne cotation du groupe d'épreuves :
 - « sauts », « lancers », « sprint/haies » et « ½ fond/marche » pour les minimes,
 - « sauts », « lancers » et « courses » pour les benjamins.
- S'y ajoutent les points du relais.
- En minimes, pour établir le classement :
 - 16 performances sont prises en compte pour le classement N1 ;
 - 12 performances sont prises en compte pour le classement N2 ;
- En benjamins, pour établir le classement :
 - 13 performances sont prises en compte pour le classement N1 ;
 - 10 performances sont prises en compte pour le classement N2 ;
- S'y ajoutent les points de jeune juge selon la cotation indiquée.
- L'absence de cotation dans un groupe d'épreuves n'est pas éliminatoire.
- Les équipes ex aequo seront départagées par le temps réalisé dans l'épreuve de Relais.

6.4.2. Tour hivernal :

- Pour le classement N1 toutes les épreuves comptent, soit une seule performance (Fille ou Garçon) dans chacune des 9 épreuves.
- Pour le classement N2 :
 - Première étape : pour chaque épreuve, on retient la meilleure cotation (garçons et filles confondus)
 - Seconde étape : on classe les épreuves dans chacun des 2 groupes d'épreuves de la meilleure à la moins bonne cotation
 - Troisième étape : on retire la moins bonne cotation du groupe d'épreuves :
2 groupes d'épreuves : « sauts » et « courses et lancers » (50m/50mhaies/1/2 fond/marche/poids).
- En minimes, pour établir le classement :
 - 9 performances sont prises en compte pour le classement N1 ;
 - 7 performances sont prises en compte pour le classement N2 ;
- En benjamins, pour établir le classement :
 - 9 performances sont prises en compte pour le classement N1 ;

- o 7 performances sont prises en compte pour le classement N2 ;
- S'y ajoutent les points de jeune juge selon la cotation indiquée
- L'absence de cotation dans une famille n'est pas éliminatoire.
-

7. Jeunes juges

- 7.1. Chaque équipe peut présenter un jeune juge, et un seul, titulaire d'une licence FFA (compétition ou encadrement) des seules catégories Benjamins/U14 et Minimes/U16 sans qu'il soit obligatoirement de la même catégorie que son équipe.
- 7.2. Afin de valoriser la présence d'un Jeune Juge dans l'équipe et de mettre sa performance de niveau avec celle des autres athlètes de l'équipe, un Jeune Juge sera crédité de :
- 5 pts pour un jeune juge non certifié ;
 - 20 pts pour un jeune juge certifié Apprenti ;
 - 30 pts pour un jeune juge certifié Confirmé ;
 - 40 pts pour un jeune juge certifié Expérimenté ;
- A la condition que la certification ait été enregistrée dans le SIFFA au moins 48 h avant le début de la compétition.*
- 7.3. Le Jeune Juge fera partie du Jury et devra officier réellement pour marquer des points pour son équipe.
- 7.4. Le Jeune Juge pourra être athlète (hors compétition), à la condition obligatoire d'avoir un temps effectif suffisant (au moins 2 ateliers complets) mais ne pourra pas marquer de points comme athlète.
- 7.5. Un tour de compétition concerne la catégorie de l'Equip'Athlé.
- De ce fait, si sont organisés de manière distincte, un tour pour une catégorie le matin et un tour pour une autre catégorie l'après-midi, le jeune juge pourra être athlète dans sa catégorie et juge dans l'autre catégorie.
- 7.6. Le Jeune Juge doit figurer sur les résultats de l'équipe pour permettre sa comptabilisation.

8. Qualifications aux finales A et B

Les modalités d'organisation et de qualification des finales A et B sont précisées dans le document dédié.

9. Organisation et Calendrier

9.1. Organisation des tours régionaux

- L'organisation des phases régionales est laissée à l'initiative des Ligues. Celles-ci peuvent décider de déléguer un ou l'ensemble des tours à leurs Comités ou scinder les phases régionales en 2 ou plusieurs zones.
- La participation au tour automnal est obligatoire pour une équipe qui souhaite se qualifier à la phase finale, dans le niveau choisi, N1 ou N2.
- Il appartient à chaque Ligue de valider et de faire respecter le calendrier des phases régionales du challenge Equip'Athlé.
- Les tours en plein air peuvent se dérouler sur deux jours afin de permettre des durées de compétition aussi brèves que possible mais il n'y a qu'un seul classement pour l'ensemble des deux journées.

- Le programme des deux journées est laissé à l'initiative des organisateurs en fonction des disponibilités (notamment des stades) mais devra respecter le règlement sur le total des deux journées pour la participation au Challenge National Equip'Athlé.
- Les tours hivernaux peuvent se dérouler sur un stade (extérieur).
- Le classement national sera affiché sur le site fédéral pour chaque tour.
- Pour la saison 2026-27, la période d'organisation des phases régionales sera fixée comme suit :
 - Le tour automnal s'étend du 1^{er} septembre au 31 Octobre 2026 inclus,
 - Le tour hivernal s'étend du 1^{er} novembre 2026 au 14 Mars 2027 inclus,
 - Le tour printanier s'étend du 15 Mars au 16 Mai 2027 inclus,
 - La finale nationale Jean-Paul Bourdon sera organisée les 29 et 30 Mai 2027.
 - La finale B doit s'organiser du 22 Mai au 6 Juin 2027 inclus (même date que la finale A à + ou – 1 semaine).

REGISTRE DES ÉPREUVES ÉQUIP'ATHLÉ Automne/Printemps				U14 (BE)
GROUPE d'ÉPREUVES	ÉPREUVES F	ÉPREUVES M	N1	N2
COURSES	50m	50m	1	3
	50m haies	50m haies	1	
	1000m	1000m	1	
	2000m marche	2000m marche	1	
SAUTS	Hauteur	Hauteur	1	3
	Perche	Perche	1	
	Longueur	Longueur	1	
	Triple saut	Triple saut	1	
LANCERS	Poids (2kg)	Poids (3kg)	1	3
	Disque (600g)	Disque (1kg)	1	
	Marteau (2kg)	Marteau (3kg)	1	
	Javelot (400g)	Javelot (500g)	1	
RELAIS	4x60m MIXTE		1	1
JEUNE JUGE	Jeune Juge		1	1
Total Cotations U14			14	11

REGISTRE DES ÉPREUVES ÉQUIP'ATHLÉ Hiver				U14 (BE)
GROUPE D'ÉPREUVES	ÉPREUVES F	ÉPREUVES M	N1	N2
COURSES - LANCERS	50m	50m	1	4
	50m haies	50m haies	1	
	1000m	1000m	1	
	2000m marche	2000m marche	1	
	Poids (2kg)	Poids (3kg)	1	
SAUTS	Hauteur	Hauteur	1	3
	Perche	Perche	1	
	Longueur	Longueur	1	
	Triple saut	Triple saut	1	
JEUNE JUGE	Jeune Juge		1	1
Total Cotations U14			10	8

REGISTRE DES ÉPREUVES ÉQUIP'ATHLÉ Automne/Printemps U16 (MI)				
GROUPE D'ÉPREUVES	ÉPREUVES F	ÉPREUVES M	N1	N2
SPRINT - HAIES	80m	80m	1	3
	120m	120m	1	
	80m haies	100m haies	1	
	200m haies	200m haies	1	
DEMI - FOND MARCHÉ	1000m	1000m	1	2
	2000m	2000m	1	
	3000m marche	3000m marche	1	
SAUTS	Hauteur	Hauteur	1	3
	Perche	Perche	1	
	Longueur	Longueur	1	
	Triple saut	Triple saut	1	
LANCERS	Poids (3kg)	Poids (4kg)	1	3
	Disque (800g)	Disque (1kg250)	1	
	Marteau (3kg)	Marteau (4kg)	1	
	Javelot (500g)	Javelot (600g)	1	
RELAIS	4x60m MIXTE		1	1
JEUNE JUGE	Jeune juge		1	1
Total Cotations U16			17	13

REGISTRE DES ÉPREUVES ÉQUIP'ATHLÉ Hiver			U16 (MI)	
GROUPE D'ÉPREUVES	ÉPREUVES F	ÉPREUVES M	N1	N2
COURSES - LANCERS	50m	50m	1	4
	50m haies	50m haies	1	
	1000m	1000m	1	
	3000m marche	3000m marche	1	
	Poids (3kg)	Poids (4kg)	1	
SAUTS	Hauteur	Hauteur	1	3
	Perche	Perche	1	
	Longueur	Longueur	1	
	Triple saut	Triple saut	1	
JEUNE JUGE	Jeune Juge		1	1
Total Cotations U16			10	8

FINALES ÉQUIP'ATHLÉ U16 (MI) – U14 (BE)

1. Nature de la Compétition

- 1.1. Les finales du challenge National Equip'Athlé Jean-Paul BOURDON sont organisées chaque année conformément aux différents Règlements de la FFA.
- 1.2. La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation de la finale nationale « Jean-Paul Bourdon » du Challenge National Equip'Athlé (Finale A).
Entraîneur, Educateur, de tout temps fidèle à son club Amiens UC, Jean-Paul BOURDON **a œuvré pour le développement de l'athlétisme des jeunes au niveau national et international.**
- 1.3. La FFA délègue aux Ligues ou aux Zones l'organisation des finales B.
- 1.4. La finale nationale Jean-Paul Bourdon du Challenge National Equip'Athlé se déroulera sur deux journées consécutives et sera arbitrée majoritairement par des Jeunes Juges.
- 1.5. Les finales B se dérouleront sur une journée au niveau Régional ou Interrégional.

2. Participation

- 2.1. Seules les catégories U14 (BE) et U16 (MI) peuvent participer aux finales du Challenge National Equip'Athlé.
✓ Les U16 (MI) sont seuls concernés par la Finale nationale « Jean-Paul Bourdon »
- 2.2. Chaque athlète participe au challenge de sa catégorie (pas de sur classement possible).
- 2.3. Les équipes ont obligatoirement participé au tour automnal.

3. Challenges décernés

3.1. FINALE A

- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie U16 (MI) N1
- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie U16 (MI) N2

3.2. FINALES B

- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie U16 (MI) N1
- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie U16 (MI) N2

- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie U14 (BE) N1
- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie U14 (BE) N2

4. Programmes

Le programme des finales figure au tableau en annexe.

5. Règlements de la Compétition

Toutes les dispositions des règlements nationaux de compétition seront appliquées avec les précisions suivantes :

5.1. Composition des équipes

- ✓ Un club peut engager plusieurs équipes dans la même division (N1 ou N2) en challenge Equip'Athlé mais seule l'une d'entre elle peut prétendre à une finale.
- ✓ Les clubs évoluant en Championnats de France des clubs en Elite ou en N1 sont tenus de s'engager dans la division N1 de l'Equip'Athlé dès les premiers tours de compétition.
- ✓ Pour les autres clubs, le choix reste libre de s'engager en N1 ou en N2 dès les premiers tours de compétition.
- ✓ Une équipe, athlète et/ou jeune juge, ne peut avoir plus d'un muté enregistré après le 1^{er} janvier.

U16 (MI)

- ✓ Une équipe se compose de 4 athlètes au minimum, dont au minimum 2 filles et 2 garçons qui participeront obligatoirement au relais mixte pour être classé. Une équipe peut présenter un Jeune juge des catégories benjamins ou minimes.
- ✓ Pour tous les tours, la composition d'équipe devra être déposée avant le début de la compétition ;
- ✓ Un remplacement est envisageable sur avis médical pendant la compétition et dans un délai minimal de 30 minutes avant l'horaire prévu pour l'épreuve impactée.
- ✓ La composition du relais doit être déposée aux horaires fixés par l'organisation ;
- ✓ Le nombre de participants d'une équipe dans une même épreuve est limité à 1 par sexe pour la Finale A. Pour les finales B, l'organisateur peut fixer la limite à 2 athlètes par épreuve et par sexe.
 - Si une erreur est détectée après la compétition, le non-respect de cette clause entraînera pour l'équipe le remplacement de la meilleure performance par la suivante.

U14 (BE)

- ✓ Une équipe se compose de 4 athlètes au minimum, dont au minimum 2 filles et 2 garçons qui participeront obligatoirement au relais mixte pour être classé. Une équipe peut présenter un Jeune juge des catégories benjamins ou minimes.
- ✓ La composition d'équipe devra être déposée avant le début de la compétition ;
- ✓ Un remplacement est envisageable sur avis médical pendant la compétition et dans un délai minimal de 30 minutes avant l'horaire prévu pour l'épreuve impactée.
- ✓ La composition du relais doit être déposée aux horaires fixés par l'organisation ;
- ✓ Pour les finales B, l'organisateur peut fixer la limite à 1 ou 2 athlètes par épreuve et par sexe.
 - Si une erreur est détectée après la compétition, le non-respect de cette clause entraînera pour l'équipe le remplacement de la meilleure performance par la suivante.

5.2. Participations Individuelles

- ✓ Les athlètes disputent au plus un triathlon

	Triathlons BENJAMINS BE/U14	Triathlon MINIMES MI/U16
PLEIN AIR	<u>GÉNÉRAL</u> 1 course + 1 saut + 1 lancer	<u>GÉNÉRAL</u> 1 course + 1 saut + 1 lancer
	<u>ORIENTÉ</u> Sauts Lancers Courses famille A demi-fond, marche Famille B, Sprint Famille C Haies	2 concours de Sauts a/ + 1 course 2 concours de Lancers b/ + 1 course 2 courses (de familles c/ différentes*) + 1 concours

- Il est du ressort de la CNJ et des CRJ de vérifier le respect de la conformité des Triathlons.
- Si une erreur est détectée après la compétition, le non-respect du règlement des Triathlons entraînera l'annulation de la meilleure des 3 cotations.
- Chaque athlète peut participer, en plus de ses épreuves individuelles, au relais 4 x 60 mètres mixte.
- Si l'athlète ne participe qu'à 2 épreuves :
 - o En U16 (MI) : interdiction de disputer 2 courses de la même famille (Sprint / Haies / ½ fond-Marche)
 - o En U14 (BE) : soit 1 course + 1 concours soit 1 saut + 1 lancer
- Si une erreur est détectée après la compétition, le non-respect de cette clause entraînera pour l'équipe l'annulation de la meilleure des 2 cotations.

6. Règlements techniques des épreuves en Finales

6.1. Concours et Courses

- Lancers et Sauts Horizontaux : 4 essais par athlète.
- Hauteur et Perche : élimination après 3 échecs consécutifs.
- Les montées de barres ne peuvent pas être établies systématiquement en fonction des tables de cotation. Elles ne suivront donc pas les cotations de la table.
- Un seul tour par épreuve de courses.

6.2. Relais mixte

- ✓ La composition du relais est obligatoirement de 2 garçons et 2 filles
- ✓ L'ordre de transmission est laissé à l'initiative des équipes
- ✓ Un seul relais par équipes lors des Finales.

6.3. Cotations

- ✓ Les performances des athlètes sont cotées à la table en vigueur à la date du tour concerné (disponible en ligne sur le site FFA).
- ✓ Un abandon (AB/DNF), une performance nulle (NM) dans une épreuve individuelle, ou une disqualification (DQ) entraînent une cotation de 1 point.
- ✓ Un carton jaune d'un juge arbitre (pour comportement anti sportif) entraîne une pénalité de 10 points (sauf ceux attribués en vertu du RT 16.5 Règles des départs).
- ✓ Cotation des relais à la table
 - ✓ Pour les U14 (BE), les dispositions suivantes s'appliquent :
 - Une faute de transmission entraîne le retrait de 5 points de la cotation de la performance réalisée ;
 - Deux ou trois fautes de transmissions entraînent la cotation de 2 points ;
 - Un abandon, une disqualification en dehors d'une transmission hors zone entraînent la cotation d'un point.
 - Nota : il est donc important de toujours enregistrer le temps d'une équipe ayant terminé le relais.
 - ✓ Pour les U16 (MI), le règlement FFA s'applique sans la disposition particulière des BE.

6.4. Totalisation des cotations pour l'équipe lors des Finales

- Pour le classement N1 toutes les épreuves comptent, soit une seule performance (Fille ou Garçon) dans chacune des 15 épreuves (U16) ou des 12 épreuves (U14), plus le relais.
- Pour le classement N2 :
 - Première étape : pour chaque épreuve, on retient la meilleure cotation (garçons et filles confondus)
 - Seconde étape : on classe les épreuves dans chaque groupe d'épreuves de la meilleure à la moins bonne cotation
 - Troisième étape : on retire la moins bonne cotation du groupe d'épreuves :
 - « sauts », « lancers », « sprint/haies » et « ½ fond/marche » pour les minimes,
 - « sauts », « lancers » et « courses » pour les benjamins.
- En U16 (MI), pour établir le classement :
 - 16 performances sont prises en compte pour le classement N1 ;
 - 12 performances sont prises en compte pour le classement N2 ;
- En U14 (BE), pour établir le classement :
 - 13 performances sont prises en compte pour le classement N1 ;
 - 10 performances sont prises en compte pour le classement N2 ;
- S'y ajoutent les points de jeune juge selon la cotation indiquée pour les Finales B et les points obtenus à **l'épreuve Jeunes Juges** pour la Finale A
- L'absence de cotation dans une famille n'est pas éliminatoire.
- Les équipes ex aequo seront départagées par le temps réalisé dans l'épreuve de relais.

7. Jeunes juges

7.1. En Finale B

- ✓ Chaque équipe peut présenter un jeune juge, et un seul, certifié, titulaire d'une licence FFA (compétition ou encadrement) des seules catégories U14 (BE) et U16 (MI) sans qu'il soit obligatoirement de la même catégorie que son équipe.
- ✓ Afin de valoriser la présence d'un Jeune Juge dans l'équipe et de mettre sa performance de niveau avec celle des autres athlètes de l'équipe, un Jeune Juge certifié sera crédité de :

- ✓ 20 pts pour un jeune juge certifié Apprenti ;
- ✓ 30 pts pour un jeune juge certifié Confirmé ;
- ✓ 40 pts pour un jeune juge certifié Expérimenté.

A la condition que la certification ait été enregistrée dans le SIFFA au moins 48 h avant le début de la compétition.

- ✓ Le Jeune Juge fera partie du Jury et devra officier réellement du début à la fin de la compétition.
- ✓ Il ne peut de ce fait participer et marquer des points comme athlète lors de ce tour.
- ✓ Le Jeune Juge doit figurer sur les résultats de l'équipe pour permettre sa comptabilisation

7.2. En Finale A « Jean-Paul BOURDON »

- ✓ Chaque équipe peut présenter un Jeune Juge, et un seul, certifié apprenti, confirmé ou expérimenté, des catégories U14 (BE) et U16 (MI) sans qu'il soit obligatoirement de la même catégorie que son équipe.
- ✓ Afin de valoriser la présence d'un Jeune Juge dans l'équipe, une épreuve « Jeunes Juges » sous forme de QCM est organisée à la Finale Nationale pour les seuls certifiés : confirmés et expérimentés.
- ✓ Chaque Jeune Juge rapportera au minimum 20 points.
- ✓ L'épreuve dite « Jeune Juge » consistera en un questionnaire portant sur des situations concrètes de terrain et pourra rapporter jusqu'à 20pts supplémentaires soit un total maximum de 40pts pour l'équipe
- ✓ Le Jeune Juge fera partie du Jury et devra officier réellement du début à la fin de la compétition.

8. Qualifications aux finales A et B

- 8.1. Pour être qualifiée, une équipe doit avoir participé au tour automnal et au tour qualificatif de printemps
- 8.2. Trente-six équipes par type de classement (N1 ou N2) seront qualifiées pour la finale nationale Jean-Paul Bourdon.
- 8.3. La qualification des équipes pour la finale nationale Jean-Paul Bourdon s'effectue au niveau régional :
 - ✓ Un seul tour printanier sera qualificatif. Si plusieurs tours sont prévus durant la période (15 mars au 16 mai), la CRJ communiquera en amont à la CNJ - par mail à competition.cnj@athle.fr - la compétition à prendre en compte afin de qualifier les équipes au titre de premier club en N2 et N1.

- ✓ Pour chaque Ligue le premier club du tour printanier est automatiquement qualifié pour la Finale Nationale Jean-Paul Bourdon dans chacun des deux challenges : N1 et N2
- ✓ En cas d'ex aequo dans une Ligue, c'est la performance du relais 4x60 m mixte qui départagera.
- ✓ La CNJ complète la liste des qualifiés en comparant au plan national les totaux des équipes premières des clubs non qualifiés directement.
- ✓ Pour les ligues Ultramarines : la procédure fera l'objet d'une information par circulaire pour permettre d'anticiper le déplacement, et réduire le coût.

8.4. Finales B Régionales ou Interrégionales : destinées aux équipes U16 (MI) non qualifiées en finale A et les équipes U14 (BE).

8.5. La composition et le mode d'organisation des finales B est laissée à l'initiative des Ligues.

9. Organisation et Calendrier

9.1. Organisation de la phase finale

- Les épreuves commenceront le samedi en début d'après-midi pour s'achever le dimanche vers 17h00.
- La procédure de qualification : voir Généralités page 7
- Qualification des athlètes : les athlètes devront être licenciés au titre de leur club la veille du premier jour de la compétition concernée.
Généralités page 9

REGISTRE DES ÉPREUVES ÉQUIP'ATHLÉ					FINALES	U14 (BE)	
FAMILLES		ÉPREUVES F		ÉPREUVES M		N1	N2
COURSES		50m		50m		1	3
		50m haies		50m haies		1	
		1000m		1000m		1	
		2000m marche		2000m marche		1	
SAUTS		Hauteur		Hauteur		1	3
		Perche		Perche		1	
		Longueur		Longueur		1	
		Triple saut		Triple saut		1	
LANCERS		Poids (2kg)		Poids (3kg)		1	3
		Disque (600g)		Disque (1kg)		1	
		Marteau (2kg)		Marteau (3kg)		1	
		Javelot (400g)		Javelot (500g)		1	
RELAIS		4x60m MIXTE				1	1
JEUNE JUGE		Jeune Juge				1	1
Total Cotations U14						14	11
REGISTRE DES ÉPREUVES ÉQUIP'ATHLÉ					FINALES	U16 (MI)	
FAMILLES		ÉPREUVES F		ÉPREUVES M		N1	N2
SPRINT - HAIES		80m		80m		1	3
		120m		120m		1	
		80m haies		100m haies		1	
		200m haies		200m haies		1	
DEMI - FOND MARCHÉ		1000m		1000m		1	2
		2000m		2000m		1	
		3000m marche		3000m marche		1	
SAUTS		Hauteur		Hauteur		1	3
		Perche		Perche		1	
		Longueur		Longueur		1	
		Triple saut		Triple saut		1	
LANCERS		Poids (3kg)		Poids (4kg)		1	3
		Disque (800g)		Disque (1kg250)		1	
		Marteau (3kg)		Marteau (4kg)		1	
		Javelot (500g)		Javelot (600g)		1	
RELAIS		4x60m MIXTE				1	1
JEUNE JUGE		Jeune juge				1	1
Total Cotations U16						17	13